

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal Du mardi 6 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Etaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle.

Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PETERLÉ Gaston, PIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): M. PERRIN Pascal, M. LEJEUNE Gilbert, Mmes STEHLY Audrey, DOS SANTOS Aline

Délégation de pouvoir : M. PERRIN Pascal à Colette PIGUET ; Mme STEHLY Audrey à PRILLARD Angèle ; Mme DOS SANTOS Aline à BOULLANGER Stéphanie

Un scrutin a eu lieu, Mme PIGUET Colette ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1) URBANISME :

- Projet de modification simplifiée du PLU
- Point sur les dernières autorisations accordées

2) BATIMENTS COMMUNAUX :

- Points sur les diagnostics réalisés pour les logements
- Point sur les travaux concernant l'Eglise

3) PYLONE 4 G

- Demande de Systra pour l'installation d'un pylône 4 G

4) VOIRIES

- Marquage au sol
- Validation de devis chemins ruraux
- Déclassement domaine public rue du Tilleul et désaffectation chemin rural des Fosses suite à l'enquête publique
- Autorisations d'exploitation sur le domaine public de M. AYMONTIN Stéphane

5) AFFOUAGE saison 2021/2022 : point sur les inscriptions

6) QUESTIONS DIVERSES

Le Compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

1° URBANISME :

- **Projet de modification simplifiée du PLU**

Madame le Maire et les adjoints ont rencontré Madame Betty RIGAUD, adjointe à la responsable de l'unité planification, DDT du Doubs, le 21 Mai 2021 pour mieux comprendre

le PLU de la Commune, notamment ses zones 1 AU « aux Perrières » et la zone 2AU « au Village ».

Il en ressort qu'une modification simplifiée du PLU paraît judicieuse à mener d'ici la fin de l'année 2021 pour plusieurs raisons :

Zone 1 AU « aux Perrières »

Cette zone comprend 1 OAP (orientation d'aménagement particulière) numéro 1 indiquant notamment que « *des bouclages de voies nouvelles sont à positionner rue du Brûle, sur la voie de Pugey, ainsi qu'à 2 endroits distincts sur la rue de Besançon, au travers de l'OAP 9* » .

A proximité immédiate de cette zone, une autre OAP numéro 9, située en zone U, fait état de « *de liaisons de voirie nouvelle en bouclage sur le réseau viaire existant.* »

Sur le plan des OAP communiqué par Mme Rigaud, l'OAP comprend bien 2 accès à la zone 1AU des Perrières.

Il est convenu que la coexistence des 2 OAP n'a pas vraiment de sens, il serait pertinent de regrouper les 2 OAP en 1 seule OAP pour plus de compréhension.

D'autre part, la modification prévoirait la suppression des emplacements réservés numéros 6 et 8 qui ne sont pas utiles.

En effet, le schéma d'aménagement de la zone qui sera prévu dans la nouvelle OAP peut être réalisé sans ces ER.

La rédaction de l'OAP et le schéma d'aménagement prévoiront un aménagement possible par tranches, afin de ne pas bloquer l'aménagement de cette zone, en cas de refus d'un propriétaire d'urbaniser cette zone.

Zone 2AU « Au village »

Cette zone est classée en 2 AU, ce qui suppose que les réseaux ne sont pas à proximité de la zone. Or, dans la réalité, ce n'est pas le cas car les réseaux sont présents à proximité de la zone. Il est précisé que le schéma d'assainissement prévoit bien la desserte de cette zone.

Il est donc convenu de basculer cette zone 2AU en 1 AU, telle que celle des « Perrières ».

La municipalité étant actuellement en discussion pour un accueillir sur une partie de cette zone le projet de création d'un gymnase par la CCLL, le passage en 1AU permettra la réalisation de ce projet.

Néanmoins, pour permettre la réalisation de ce projet (si le gymnase se fait sur Montrond le Château), une OAP devra être prévue, dans le cadre de la modification du PLU pour indiquer le zonage et le schéma d'aménagement sur la sous-zone où sera réalisé le projet de gymnase au sein de cette zone 1AU « au village ».

Pour le reste de la zone qui basculera en 1AU, les OAP 3 et 10 seront fusionnées dans le cadre de la modification prévue pour avoir plus de cohérence et un schéma d'aménagement sera dessiné.

Modification du règlement du PLU pour différents sujets

Il sera proposé de modifier la réglementation concernant les clôtures et pour permettre un peu plus d'intégration de modules modernes dans les toitures des anciennes maisons du village. Sur ce dernier point, Mme Rigaud nous conseille de prendre contact avec le CAUE du Doubs pour travailler sur les formes architecturales pouvant être accordées.

Madame le Maire précise qu'une commission aménagement durable du territoire sera réunie en septembre pour traiter de la modification simplifiée du PLU.

- **Point sur les dernières autorisations d'urbanisme accordées**

Déclarations de travaux :

→ M. POULAIN Nicolas 4 rue de la Scierie : Ouverture d'une fenêtre vitrée et d'une fenêtre en PVC blanc

→ ISOWATT pour M. POURCELOT Samuel 8 ter Route de Malbrans : pose de panneaux photovoltaïques

→ HERMANN Frédéric 2 impasse Verger Mandri : Extension d'un carport déjà existant

2) BATIMENTS COMMUNAUX :

- **Points sur les diagnostics réalisés pour les logements**

Xavier LIDOINE explique que les diagnostics réalisés sur l'ensemble des logements communaux et du cabinet médical démontrent que les installations électriques ne répondent pas aux normes et sont trop vétustes.

De la peinture au plomb est également présente dans les boiseries.

Concernant l'église, l'installation électrique est à remettre aux normes.

Des devis vont être demandés pour la remise aux normes des installations électriques pour l'ensemble des logements, du cabinet médical et de l'église.

Une commission bâtiment traitera de ce sujet en septembre.

- **Point sur les travaux concernant l'Eglise**

Xavier LIDOINE rappelle les demandes de la Paroisse 4 Monts Epeugney faites auprès de la municipalité en 2020 qui se déclinaient en 3 points essentiels :

- expertise du réseau électrique de l'église associé à celui de la sacristie et de la salle St Georges
- rénovation de la salle St Georges
- rénovation de la sacristie

Dans un premier temps, Madame le Maire propose de procéder au remplacement des portes extérieures de la sacristie et de la salle St Georges.

Deux entreprises ont répondu à la demande de devis pour des portes en PVC à savoir :

- Menuiserie CORBET sise à 25290 RUREY pour un montant de 3381,41 € HT soit 4057,69 € TTC
- Fenêtres Fermetures du Doubs sise à 25440 LAVANS QUINGEY pour un montant de 3940,91 € HT soit 4335,00 € TTC

Le Conseil Municipal, par 14 voix, valide le devis de l'entreprise Fenêtres Fermetures du Doubs pour un montant de 3940,91 € HT soit 4335 € TTC.

3) PYLONE 4 G : Demande de Systra pour l'installation d'un pylone 4 G

Guillaume LOPES fait part au conseil municipal des échanges avec la société SYSTRA FONCIER, mandatée par l'opérateur SFR, qui recherche un terrain en vue de l'implantation d'un pylône 4G fixe.

Après étude des différentes possibilités, seule la parcelle cadastrée ZD n°26 sur laquelle est implantée la station d'épuration, appartenant à la commune, paraît répondre aux différents critères.

Afin de poursuivre les études sur ces parcelles, cette société a fait une proposition de location d'une surface d'environ 160 m², pour un loyer de 2 000 euros par an.

Considérant :

- Que la 4G est disponible sur le village via un autre opérateur,
- Qu'un pylône vient déjà d'être installé entre Montrond Le Château et Epeugney, le long de la RD, sur le territoire d'Epeugney,
- Le déploiement d'ici fin 2021 de la fibre sur le village,

Madame le Maire propose de ne pas accéder à la demande de location d'un terrain communal par la société.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix, décide de ne pas accepter à la proposition de location de la société SYSTRA FONCIER.

4) VOIRIES

- **Marquage au sol**

Guillaume LOPES explique que la commune souhaite engager un programme tri-annuel pour la réfection de la signalisation horizontale du village avec à terme la mise aux normes des passages piéton par mise en place de bandes podotactiles.

Ce programme tri-annuel se décomposera comme tel :

- Année 2021 -- Signalisation horizontale des 2 RD
- Année 2022 – signalisation des autres rues du village
- Année 2023 – mise aux normes des passages piéton du village

Une offre de base a été réalisée en peinture et une variante a été proposée en résine par trois entreprises.

Après échange, le conseil municipal propose de retenir l'offre d'une des 3 entreprises pour les travaux en 2021 sur les RD, avec l'option d'un marquage en résine. Les offres pour 2021, en résine sont les suivantes :

- Globale signalisation sise à 25480 ECOLE-VALENTIN pour un montant de 4059,45 € HT soit 4871,34 € TTC
- SNM sise à 25290 RUREY pour un montant de 3331.85 € HT soit 3998.22 € TTC
- RPS sise à SAINT VIT pour un montant de 4276.90 € HT soit 5132.28 € TTC

Après échanges, le conseil municipal, par 14 voix, décide d'attribuer le marché à l'entreprise SNM pour un montant de 3331.85 € HT soit 3998.22 € TTC.

- **Validation de devis chemins ruraux**

Vincent COQUIARD explique que le chemin communal dit des Cavottes doit être remis en état et rappelle que le budget prévisionnel 2021 prévoyait la réfection d'un chemin rural ;

Deux entreprises ont été consultées et ont répondu à savoir :

- TP MOUROT sise à 25330 SILLEY pour un montant de 11160 HT soit 13 392 TTC
- TP BONNEFOY sise à 25660 SAONE pour un montant de 10 995 HT soit 13 194 TTC

Après échanges, le conseil municipal, par 14 voix, décide d'attribuer le marché à l'entreprise TP BONNEFOY pour un montant de 10 995 HT soit 13 194 TTC.

- **Déclassement domaine public rue du Tilleul et désaffectation chemin rural des Fosses suite à l'enquête publique**

Déclassement du domaine public d'une parcelle située au niveau du 5 rue du Tilleul (39 m2)

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de vente d'un terrain communal de 39 m2 situé au niveau du 5 rue des Tilleuls à Monsieur Mickael RAUX, il convient au préalable de déclasser le terrain du domaine public communal.

Madame le Maire explique qu'une enquête publique a été prescrite du 11/06 au 26/06 et qu'aucune observation n'a été formulée.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Gilles OUDOT a émis un avis favorable au déclassement dans son rapport d'enquête en date du 5 juillet 2021.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à :

- Déclasser la parcelle communale de 39 m2, notée « a » sur le document d'arpentage établi par le cabinet et située au niveau du 5 rue des Tilleuls (plan annexé à la présente délibération)
- Classer cette parcelle mentionnée ci-dessus dans le domaine privé communal

Après échanges, le conseil municipal, par 13 voix (Colette PIGUET ne participe pas au vote), autorise Madame le Maire à déclasser la parcelle mentionnée ci-dessus du domaine public communal et à la classer dans le domaine privé communal.

Madame le Maire explique que la prochaine étape consiste pour le géomètre à borner la parcelle et à demander un numéro de parcelle cadastrale pour qu'ensuite, la vente puisse être opérée.

Désaffectation d'une partie du chemin rural des Fosses d'une contenance de 9 ares 50

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 9 mars dernier, par laquelle la désaffectation d'une partie du chemin rural dit « des Fosses » a été décidée, considérant le fait que cette portion de chemin rural a cessé son utilité depuis des décennies.

Afin de désaffecter la portion du chemin rural concernée, Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique était nécessaire, selon la procédure à respecter prévue par le code rural.

Cette enquête a été prescrite du 11/06 au 26/06 et aucune observation n'a été formulée.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Gilles OUDOT a émis un avis favorable à la désaffectation de la partie concernée du chemin rural des Fosses dans son rapport d'enquête en date du 5 juillet 2021.

Il recommande à la municipalité avant la mise en vente, de procéder à la mise en demeure des propriétaires riverains d'acquérir le terrain attenant à leurs propriétés.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à :

- Désaffecter la partie concernée du chemin rural des Fosses de 9 ares 50, surface déterminée par le géomètre dans le projet de division.
- Mettre en demeure les 2 propriétaires riverains d'acquérir le terrain attenant à leurs propriétés

Après échanges, le Conseil municipal, par 13 voix (Xavier LIDOINE ne participe pas au vote), autorise Madame le Maire à désaffecter la portion du chemin rural des Fosses mentionnée ci-dessus et à mettre en demeure les 2 propriétaires riverains d'acquérir le terrain attenant à leurs propriétés

Madame le Maire explique que la prochaine étape consistera à analyser les propositions des propriétaires concernés.

- **Autorisations d'exploitation sur le domaine public de M. AYMONIN Stéphane**

Madame le Maire explique avoir été sollicitée par les gérants du bar épicerie « le Pitch », suite au nouvel aménagement réalisé rue du Tilleul, afin de savoir si M AYMONIN Stéphane, qui bénéficie d'une autorisation d'occupation du domaine public le samedi soir pour son activité de pizzaiolo, pouvait se stationner à un autre endroit afin de dégager la place de l'église le samedi soir.

Après discussions, le conseil municipal propose que M. AYMONIN se stationne le long de la rue de l'église, tout en restant bien visible de la RD et à proximité du branchement électrique qui a été réalisé au démarrage de son activité, pour dégager quelques places de stationnement complémentaire place de l'église le samedi soir.

5) AFFOUAGE saison 2021/2022 : point sur les inscriptions

Vincent COQUIARD explique que l'affouage se fera sur la parcelle 13 et qu'il y aura également quelques lots sur la parcelle 14.

11 affouagistes sont inscrits pour cette saison d'affouage 2021/2022 (pour mémoire, 17 en 2020/2021)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 13 à l'affouage sur pied ;
- désigne comme garants (droit de regard sur l'affouage) :
 - M. Pascal PERRIN
 - M. Alexandre GAILLARD,
 - M. Aurélien PIGUET
- arrête le nouveau règlement d'affouage qui a été préalablement étudié en commission bois
- fixe le volume maximal estimé des portions à 18 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- fixe le montant total de la taxe d'affouage à 825 € ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 75 €/affouagiste (11) ;
- fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - ⇒ Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2022. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
 - ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2022 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Par ailleurs, Vincent COQUIARD explique que le marquage des bois aura lieu le samedi 17 juillet matin par les membres de la commission bois et les autres membres du conseil disponibles.

6) QUESTIONS DIVERSES

• Changement copieur et nouveau contrat de maintenance

Vincent COQUIARD explique que le contrat de maintenance du copieur de la mairie coûte 1697 euros /an TTC. Avec l'achat en 2015 d'un copieur d'occasion par la municipalité, un contrat de maintenance était associé, contrat qui prévoyait une augmentation des coûts de maintenance importante en 2021.

Une consultation de deux entreprises a donc été lancée afin de diminuer les coûts de maintenance du copieur de la mairie.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la consultation

AVENIR BUREAUTIQUE			
Remplacement en 2015		Situation Actuelle 2021	
Imprimante KONICA C220, résol 1200*1200 dpi		Imprimante KONICA C220, résol 1200*1200 dpi	Proposition Achat Imprimante KONICA C257 Neuve, résol 1800*1600 dpi
Prix d'achat (HT)	1 990 €		2 950 €
			Proposition Location 5 ans (21 trims) 63 mois à 53€ soit 3339€
Cout (HT) copie noir (1150/mois)	0 0036 €	0 0053 €	0 006 €
Cout (HT) copie couleur (1150/mois)	0 038 €	0 053 €	0 045 €
Contrat de service (au bout de 5 ans)		90€ / trim	
Frais de gestion (au bout de 5 ans)		15€ / trim	
Abonnement Hot line programmation (au bout de 5 ans)		95€ /sem	
Reprise	300 €		100 €
Cout (HT) mensuel sur 5 ans	76 24 €	117 88 €	103 89 €
Ramené sur l'année en TTC	1 097 81 €	1 697 45 €	1 584 90 €

COPIE REPRO			
		Proposition Achat	
		Imprimante KONICA, Type BH C258, 1200*1800	
Prix d'achat (HT)		3 700 €	- €
			Proposition Location 5 ans (21 trims) 63 mois à 100€ soit 6300€
Frais livraison, installation		290 €	290 €
Cout (HT) copie noir (1150/mois)		0 005 €	Inclus sur base de 1200 copies
Cout (HT) copie couleur (1150/mois)		0 050 €	Inclus sur base de 1100 copies
Cout (HT) mensuel sur 5 ans		126 58 €	104 60 €
Ramené sur l'année en TTC		1 822 80 €	1 506 29 €

Madame le Maire propose, au vu des résultats de la consultation, d'acquérir un nouveau copieur KONICA C257 avec la société AVENIR BUREAUTIQUE pour un montant de 2950 euros HT, soit 3540 euros TTC, avec signature d'un contrat de maintenance basé sur 0.006 euros /copie noir et blanc et 0.045 euros /copie couleur. Madame le Maire précise que le copieur actuel sera repris par la société AVENIR BUREAUTIQUE pour un montant de 100 euros HT.

Les explications de Madame le Maire entendues, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour, 1 abstention, décide d'autoriser Madame le Maire à acquérir un nouveau copieur KONICA C257 avec la société AVENIR BUREAUTIQUE pour un montant de 2950 euros HT, soit 3540 euros TTC, et de signer un contrat de maintenance basé sur 0.006 euros /copie noir et blanc et 0.045 euros /copie couleur

• Accueil groupe de Scouts le 9 juillet

Un groupe de jeunes Scouts sera accueilli sur le village sur la parcelle communale le long de la voie de Chenecey et le poney club a accepté de laisser l'accès aux jeunes scouts aux sanitaires et au point d'eau.

• Congés été 2021

Durant les congés de l'employé communal, la première quinzaine d'août, Guillaume LOPES et Xavier LIDOINE gèreront la station d'épuration. Madame le Maire les remercie.

Pour rappel, la mairie (secrétariat et permanences des élus) sera fermée la première quinzaine de mois d'août.

- **Décorations de Noel 2021**

Stéphanie Boullanger indique qu'il convient de se positionner assez vite sur le sujet des décorations de Noel 2021 : reconduction de l'aménagement de la place de l'église, réalisations de nouvelles décorations, achat ou location de décorations, décorations à d'autres endroits du village ?

Une commission cadre de vie au mois de septembre traitera de ce sujet.

- **Planning conseils municipaux**

Le planning des conseils municipaux pour la fin de l'année 2021 et celui des commissions communales sera établi.

Le prochain conseil se réunira le mardi 7 septembre 2021 à 20 h 00
Séance levée à 23 h 45

Le Maire

Angèle PRILLARD



Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2021/06-07-01	Remplacement des portes extérieures de la sacristie et de la salle St Georges – choix de l'entreprise
DCM n° 2021/06-07-02	Demande location d'un terrain communal pour l'installation d'un pylône destiné aux télécommunications
DCM n° 2021/06-07-03	Voirie- marquage au sol
DCM n° 2021/06-07-04	Voirie- réfections chemin rural des Cavottes
DCM n° 2021/06-07-05	Affouage sur pied – campagne 2021-2022
DCM n° 2021/06-07-06	Changement copieur et nouveau contrat de maintenance
DCM n° 2021/06-07-07	Déclassement du domaine public d'une parcelle située au niveau du 5 rue du Tilleul (39 m2)
DCM n° 2021/06-07-08	Désaffectation d'une partie du chemin rural des Fosses d'une contenance de 9 ares 50

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	Absent
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	
DOS SANTOS Aline	Absente	PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILLARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert	Absent	STEHLY Audrey	Absente
LIDOINE Xavier			